

3^e plan national d'action en faveur des milieux humides

Groupe thématique « Agriculture » – 3^e réunion – 2 octobre 2015

Compte-rendu synthétique

Etaient présents :

- Etat :
 - MEDDE/DEB/EN4 : Adèle Veerabadren
 - MAAF : Monique Dehaut
 - INRA : Eric Kerneis
 - AE Artois-Picardie : Cécile Gallian
 - DDT 17 : Karine Bonacina

- Associations :
 - LPO : Jean-Pierre Gueret
 - SNGTV : Emmanuel Thebaud

- Collectivités territoriales :
 - Fédération Nationale des Associations syndicales de marais : Jean-Marie Gilardeau
 - Forum des Marais Atlantiques : Léna Rabin
 - Communauté d'Agglomération de Saint-Omer : Thibault Georges

- Représentants des usagers :
 - APCA : Luc Servant, Nathalie Galiri, Quentin Bruy
 - Institut de l'Élevage : Fabienne Launay

Etaient excusés :

- AE Adour-Garonne : Dominique Tesseyre
- MEDDE-DEB : Ghislaine Ferrere
- MEDDE-CGDD-DRI : Valérie Belrose
- Collège des DRAAF : Bernard Germain
- Réserves Naturelles de France : Luc Barbier
- Humanité et Biodiversité : Justine Roulot
- APCA : Jeannie Bregmestre, Floriane Di Franco
- FNSEA : Denis Nass
- InVivo AgroSolutions : Carole Zakine

Président de séance : Luc Servant

Président de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

Membre du conseil d'administration de l'APCA

1 – Points d’actualité nationaux (MEDDE)

Les points suivants ont été discutés :

- La conférence des parties RAMSAR a eu lieu en juin : le compte-rendu officiel est disponible sur le site de l’ambassade de France ainsi que sur la plate-forme extranet du PNAMH (<http://pnmh.espaces-naturels.fr/ramsar>) ;
- Concernant le projet de désignation du site du Marais Vernier et de la Vallée de la Risle en tant que nouveau site RAMSAR : un avis très favorable a été rendu en CNPN, et un avis favorable a été émis par les membres du GNMH consultés durant le mois de septembre (avec deux réserves exprimées par le CNPF et la FNSEA) ;
- Trois autres projets sont actuellement en cours de définition pour une désignation qui pourrait être sollicitée en 2016 : les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l’Avre, l’étang de Salses-Leucate et ses zones humides périphériques, et le marais de Sacy dans la vallée de l’Oise ;
- La déclinaison au niveau français de la résolution liée au label « villes RAMSAR » adoptée à la COP 12 est en cours, et plus d’informations seront communiquées l’année prochaine à son sujet ;
- Concernant le remplacement de M. François Mitteault à la présidence du GNMH : une liste de candidats comprenant notamment des Présidents de Parcs nationaux a été envoyée au cabinet de Mme la Ministre ;
- Concernant la plate-forme extranet du PNAMH, il est rappelé que les pilotes d’action et membres du GTh qui souhaiteraient y faire apparaître des documents doivent les transmettre à l’animateur du GTh (Quentin Bruy, APCA / quentin.bruy@apca.chambagri.fr) qui pourra les y télécharger ;
- Un colloque sur le verdissement de la PAC est organisé le 6 novembre à Lyon par FNE.

2 – Présentation du « Programme de maintien de l’agriculture en zones humides sur le bassin Artois-Picardie » (Agence de l’Eau Artois-Picardie)

Sur la plate-forme extranet : présentation PPT du « Programme de maintien de l’agriculture en zones humides sur le bassin Artois-Picardie » ; Convention cadre 2013-2018 de ce même programme.

Les points suivants ont été discutés :

- Concernant le recrutement des agriculteurs : des réunions publiques ont été organisées jusqu’à présent. Sur le secteur de l’Avesnois une autre méthode va être testée : la réalisation d’enquêtes – auprès des exploitants de la zone d’étude – préalable au lancement du programme, ceci afin d’identifier les agriculteurs prêts au changement de pratique et intéressés pour aller plus loin en s’engageant dans le programme. Avant la mise en place du programme, des agriculteurs avaient manifesté leur lassitude devant la réalisation de nouvelles études. Dans le cadre du programme, les diagnostics technico-économiques réalisés, en plus de permettre aux pilotes de l’opération d’obtenir des références, ont un intérêt direct pour les agriculteurs puisqu’ils bénéficient tous les ans d’une analyse et d’un conseil gratuit. Ce système est gagnant-gagnant. Malgré cela, il est difficile sur certains territoires de mobiliser les exploitants et de maintenir la mobilisation ;
- Concernant les perspectives associées au programme : restent à poursuivre les suivis des prairies et des exploitations, mais surtout à synthétiser et valoriser les données collectées. L’objectif est également d’ici 2018 de trouver de nouveaux porteurs de projets sur la Canche et l’Authie pour que ces territoires puissent s’engager au cours du XI^{ème} programme de

l'Agence. Ont aussi été suggérés la potentialité d'un rapprochement avec l'INRA pour pouvoir effectuer des tests terrain en collaboration avec les agriculteurs (par exemple concernant l'ajout de produits fertilisants sur les prairies), ainsi qu'une mise à l'ordre du jour de ce programme de la prochaine réunion inter-agences du 19 octobre, afin de le valoriser auprès des autres Agences de l'Eau ;

- Concernant les MAE engagées : la contractualisation est freinée sur certains territoires pour lesquels les surfaces sont insuffisantes pour rentabiliser l'investissement en temps requis, ou lorsque les MAE zones humides ne sont pas engagées et que les montants alors associés aux autres types de MAE (retard de fauche par exemple) sont bien moins attractifs que dans l'ancien dispositif ;
- A été relevée l'importance de capitaliser et de coordonner les autres programmes qui se créent actuellement sur ce sujet (nombreux projets CASDAR notamment) ;
- Il est précisé que les 1,6 millions d'euros apportés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre de ce programme s'entendent hors aide directe.

Sur la plate-forme extranet : présentation PPT du projet Interreg WOW (value of WOWorking Wetlands) de maintien de l'élevage en plaine maritime picarde mené en partenariat entre le Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et la Chambre d'Agriculture de la Somme ; présentation des résultats issus de ce projet via le PPT « Influence du caractère humide des prairies sur les performances économiques des élevages ».

Concernant le zoom effectué sur le programme mené en Baie de Somme dans le cadre de ce projet Interreg WOW, les points suivants ont été discutés :

- Le programme a été mené pour une durée de 2 ans, sous forme d'un projet Interreg ; le projet a été reconduit pour 3 ans, sans financement de l'Europe à ce jour. Le Syndicat Mixte de la Baie de Somme regarde actuellement les opportunités de rejoindre un nouveau projet Interreg pour bénéficier de financements complémentaires et d'échanges avec d'autres sites ;
- Concernant le concours prairies fleuries : si les remarques étaient négatives au début, elles sont devenues plutôt positives au fil des années ;
- Remarque vis-à-vis des micro-abattoirs, qui sont des structures très précaires d'un point de vue économique : question a été posée de savoir s'il existait des retours d'expérience à ce propos, afin de ne pas réitérer les échecs ;
- Perspectives : il serait intéressant de comprendre pourquoi certaines exploitations avec une forte proportion de terrains situés en zones humides ont de bien meilleurs résultats économiques que d'autres bien moins impactées ;
- Question à propos du rapport de synthèse associé à l'étude dont les résultats sont présentés ici : la méthode suivie est nécessairement détaillée au sein d'un document existant, et le rapport technico-économique des résultats est pour sa part en cours de rédaction ;
- Il est enfin suggéré de mettre les bascules pour les pesées à libre disposition des éleveurs, ce qui permettrait d'en faciliter l'utilisation.

3 – Présentation des actions du GTh Agriculture

Suivi général du GTh Agriculture

Concernant la prochaine réunion du Groupe national pour les milieux humides (GNMH) prévue ce 18 décembre :

- Il est convenu de présenter oralement et brièvement (5 minutes environ) trois des actions parmi les plus avancées (actions 19, 20 et 21, pilotées respectivement par l'APCA, l'INRA et la SNGTV / Vet'El) ;
- L'ensemble des fiches action formalisées correspondant aux actions menées dans le cadre du GTh Agriculture seront pour leur part versées au dossier.

Concernant la thématique transversale Communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) :

- La prochaine réunion du GTh CESP est prévue début novembre ;
- Dans cette perspective ainsi qu'en vue de la réunion prochaine du GNMH, il apparaît important de remplir le tableau CESP ayant été envoyé par e-mail aux pilotes d'action ; son objectif est de recenser dès maintenant les aspects CESP afférents à chaque action, et donc de pouvoir anticiper ce qu'il doit être fait le cas échéant. En particulier, il est notamment demandé de porter une attention particulière au recensement des livrables et attendus prévus (colloques, documents papier, actions de formation/sensibilisation).

Concernant la thématique transversale outre-mer : le groupe thématique éponyme est actuellement en cours de lancement ; la direction à prendre fait actuellement l'objet d'une réflexion de la part du MEDDE.

Action 19 : « Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide » – APCA

Sur la plate-forme extranet : fiche-action v0.

Les éléments suivants ont été suggérés :

- Ajouter des acteurs régionaux parmi les acteurs cibles ;
- Diffuser l'information issue des réunions des référents des programmes d'action territoriaux, en la mettant par exemple à disposition sur la plate-forme du PNAMH.

Action 20 : « Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides » – INRA

La partie financement est en train d'être précisée, et qu'un pré-programme de recherche est en cours de rédaction pour pouvoir être par suite diffusé aux partenaires concernés.

Action 21 : « Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide » – SNGTV / Vet'El

Peu d'avancées ont été effectuées depuis la dernière réunion du GTh Agriculture : le périmètre de l'action est finalisé, et un travail de mise en réseau des acteurs impliqués est en cours depuis le printemps.

Action 22 : « Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide » – Institut de l'élevage

Sur la plate-forme extranet : fiche-action v0.

Les points suivants ont été discutés :

- La difficulté de constituer l'échantillon à partir de réseaux déjà existants, avec un travail d'identification à effectuer au cas par cas, a été relevée ;

- Concernant les éléments à définir dans le groupe de travail associé à la réalisation de l'action, l'importance de l'équilibre global de l'échantillonnage, en particulier du « poids » des milieux humides au sein des exploitations, et des indicateurs (économiques, sociaux...) qui seront retenus a été notée ;
- Concernant la construction de l'échantillon : des questions ouvertes ont été posées quant à la taille nécessaire pour qu'il soit suffisamment représentatif, ainsi qu'à son homogénéité, notamment au regard des différents bassins versants, des différentes Agences de l'Eau, programmes et méthodes de reconnaissance des zones et milieux humides associés.
- F. Launay (IDELE) a enfin rappelé que l'action est orientée « systèmes d'élevage », et ne comporte donc pas de partie « pratique » en tant que telle.

Action 24 : « Promouvoir des formes d'élevage collectives » – MAAF

Sur la plate-forme extranet : présentation PPT effectuant un point d'étape quant aux GIEE recensés.

Les points suivants ont été discutés :

- Les fiches descriptives des GIEE seront à terme toutes disponibles sur le site du MAAF ;
- Question concernant le suivi des MAE par l'ASN et les DDT : beaucoup de retard a en effet été pris, les dernières données disponibles datant de 2012 ; il serait utile de les relancer sur ce point pour que les données puissent être réutilisées par les partenaires intéressés ;
- Les GIEE menés en milieux humides sont surtout tournés vers la valorisation économique plutôt que vers l'amélioration de techniques agronomiques, ce qui apparaît comme logique au vu de la conjoncture économique actuelle et de la tendance à privilégier les pratiques extensives sur ce type de milieux.

Action 25 : « Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir » – CA de St-Omer et PNR Caps & Marais d'Opale

L'action est toujours dans l'attente du retour du jury du projet Interreg, qui devrait théoriquement avoir lieu durant la première quinzaine d'octobre ; quelle que soit la réponse cependant, une étude relative aux services éco-sociaux-systémiques sur le Marais Audomarois est actuellement en cours de rédaction et sera ultérieurement diffusée.

4 – Echanges sur des points transversaux

Un retour a été effectué sur le concours « prairies fleuries » en vue d'une présentation éventuelle de cet outil lors de la réunion du GNMH du 18 décembre :

- L'outil, s'il est mobilisable dans le cadre des actions du PNAMH, n'est cependant pas spécifiquement dédié aux milieux humides ;
- Il est largement connu de l'ensemble des membres du GTh Agriculture, mais demeure fortement associé aux Parcs Naturels Régionaux ;
- Il s'insère dans une dynamique positive de valorisation de ce qui est entrepris localement ;
- Point de vigilance : il peut arriver localement que les agriculteurs ne soient pas impliqués dans l'inventaire de leurs parcelles, ce qui est dommage et décevant pour les agriculteurs concernés ;
- Suggestion a été faite de relayer plus largement les lauréats du concours prairies fleuries qui possèdent des prairies en milieux humides, par exemple via la plate-forme extranet du PNAMH ou le site de l'APCA.

Un constat a été effectué quant à la difficile situation de l'élevage, et plus spécifiquement de l'élevage en milieux humides : il a été noté que cela entraîne une disparition inexorable des exploitations agricoles, et qu'à cela s'ajoutent des règles et normes à respecter toujours plus nombreuses, vécues comme autant de contraintes par les agriculteurs. Dans cette optique, les propositions suivantes ont été formulées :

- Amener à une prise de conscience des collectivités territoriales, qui perdraient moins d'argent à financer les services rendus par les éleveurs qu'à payer des prestations de défrichement réalisées par des entreprises extérieures ;
- Rémunérer correctement les services environnementaux rendus par les agriculteurs ; il est rappelé qu'actuellement, ils peuvent déjà être rémunérés pour services rendus, mais lorsque ceux-ci sont en dehors des exploitations uniquement ; il est rappelé aussi qu'il est très différent de défendre une indemnité compensatoire de handicap naturel et une rémunération pour services environnementaux rendus ;
- Mutualiser les diverses aides disponibles pour les agriculteurs pour améliorer leur lisibilité : sur ce sujet, il est indiqué que MM. Bertrand Hervieu (Vice-Président du CGAAER) et François Mitteault (Directeur de l'eau et de la biodiversité à la DGALN) se réuniront prochainement pour travailler notamment sur ce sujet. Le Forum des Marais Atlantiques s'est par ailleurs proposé de rassembler l'information disponible en matière notamment de mise en réseau des acteurs et de mutualisation des actions entreprises. Il est enfin rappelé que dans le cadre actuel, les fonds européens ne peuvent se fondre avec des fonds nationaux. Une proposition connexe serait de promouvoir la structuration d'un réseau d'acteurs des zones et milieux humides (exploitants, propriétaires, collectivités, syndicats mixtes...) pour aboutir *in fine* à une mutualisation des fonds de chacun, dans un objectif de concertation et d'efficacité de l'action ;
- Les membres du GTh Agriculture s'accorderont sur ces sujets.

5 – Suites données à la réunion

La prochaine réunion du GTh Agriculture, prévue **le 18 février 2016**, pourrait compter les points suivants :

- Travailler sur la mutualisation d'ici à la prochaine réunion du GTh Agriculture, et avoir à cette occasion une restitution de la mission CGEDD-CGAAER en cours ;
- Conserver à l'ordre du jour de chacune des réunions du GTh Agriculture la partie « échanges sur des points transversaux » ;
- Réfléchir à l'organisation de la 5^e réunion du GTh Agriculture en Charente-Maritime, ainsi qu'à une visite à cette occasion du marais de Brouage.